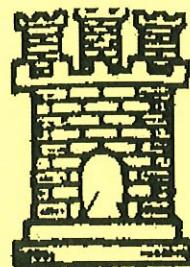




Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame MESTDAGT-DE LAET** demeurant à 4130 Esneux La Haze 25.

Le terrain concerné est situé à **4130 Esneux, La Haze, 25** et cadastré division 1, section F, ns°791E, 797A.

La demande vise les travaux suivants : **régularisation d'une piscine et d'un abri de jardin. Crédit d'un carport et installation de panneaux photovoltaïques** et présente les caractéristiques suivantes :

**La demande implique la dérogation suivante au plan de secteur :**

→ **la demande déroge à la définition de la zone au plan de secteur : zone agricole.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

**L'enquête publique est ouverte le 09 mars 2023 et clôturée le 23 mars 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be) ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2022-106 MESTDAGT-DE LAET.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **uniquement sur rendez-vous**, auprès de **Mme Florine PARIZEL**, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 23 mars 2023 à à l'Administration communale, Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Florine PARIZEL** dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.